

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 43
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du JEUDI 5 FÉVRIER 2026

Le jeudi 5 février 2026 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 29 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mrs PELLOQUIN, LEROUX, LUCAS, Mmes CHOPIN, LEFEUVRE, Mrs MORIN, BEUCHER, Mmes PINÇON, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mr BOURÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame OZILLE pouvoir à Madame LE RIDOU

Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur LUCAS

Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur POISSON

Monsieur PERTHUÉ pouvoir à Monsieur BOURÉ

Absents excusés : Messieurs BENOIST, PIGNÉ et Mesdames PARIS, RIAUTÉ.

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 12/12/2025 au 05/02/2026

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics :
 - Décision de virement de crédits n°3 pour un total de 32 460 € en section de fonctionnement et 48 940 € en section d'investissement.
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
 - Concession n°957 – 30 ans – 252.09 €
 - Concession n°958 – 30 ans – 252.09 €
 - Concession n°959 – 15 ans – 386.54 €
 - Concession n°960 – 30 ans – 252.09 €
 - Concession n°961 – 30 ans – 252.09 €
 - Concession n°962 – 30 ans – 252.09 €
 - Concession n°963 – 15 ans – 386.54 €
 - Concession n°964 – 15 ans – 212.58 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
23/12/2025	AI 0156	189 900 €	Renonciation
24/12/2025	ZI 0278	235 000 €	Renonciation
24/12/2025	AC 0098	210 000 €	Renonciation
30/12/2025	AH 0233 & AH 0350	35 000 €	Renonciation
02/01/2026	AH 0329	450 000 €	Renonciation
08/01/2026	AH 0048	141 000 €	Renonciation
15/01/2026	AK 0575, 0577, 0578	60 000 €	Renonciation

28/01/2026	AC 0157	275 000 €	Renonciation
29/01/2026	ZD 0441 & ZD 0442	545 000 €	Renonciation
29/01/2026	AC 0157	275 000 €	Renonciation
02/02/2026	ZE 0027, 0104, 0106	275 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le code général de la Fonction publique,
Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
Vu, le code des assurances,
Vu le Code de la commande publique.
Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention Conseil départemental de la Mayenne – Plan May'Ainés 2

Monsieur le Maire expose que :

Le Conseil départemental a mis en œuvre en 2019 le plan « Plan May'Ainés » avec notamment le déploiement de 12 mesures phares à l'échelle du département.

Le bilan des actions du 1^{er} plan s'avère très positif. Il conforte dans l'idée que la transition démographique accentue la nécessité d'apporter une réponse à la fois dans l'adaptation et l'accessibilité des logements ; mais aussi par le développement de services correspondant aux besoins des locataires vieillissants.

Fort de ces constats et de l'expérience de la mise en œuvre de ce premier Plan May'Ainés, le Conseil départemental a fait le choix de poursuivre sa politique volontariste à l'égard des personnes âgées.

Dans ce cadre, un second Plan May'Ainés vient poursuivre et/ou améliorer les mesures mises en place, mais également proposer de nouvelles actions concrètes à déployer sur l'ensemble du territoire mayennais. Ce nouveau Plan May'Ainés est proposé sur la période 2024-2028.

Les résidences autonomie constituent l'un des maillons du parcours résidentiel des personnes âgées. Elles constituent également l'une des réponses intermédiaires lorsque les personnes sont en légère perte d'autonomie et ne souhaitent/ne peuvent plus rester à domicile. Le Conseil départemental soutient le développement de ces résidences autonomie, en prenant en considération le manque de places notamment sur certains territoires.

Pour les opérations de rénovation, le Département apporte son soutien aux établissements dont le projet proposé sera en mesure de présenter une évolution notable sur le fonctionnement de la structure engendrant une amélioration de la prise en charge du public accueilli, une amélioration des conditions de travail du personnel ainsi que sur des perspectives d'économie d'énergie.

La commune, propriétaire des bâtiments de la résidence autonomie Les Rosiers engage des travaux de rénovation énergétique afin de réduire les consommations.

Les travaux de rénovation concernant à la fois l'enveloppe, les équipements techniques, dans un objectif de performances (énergétiques, carbone...) mais aussi l'amélioration des conditions d'exploitation et l'augmentation du niveau de confort des usagers.

<u>Dépenses</u>	HT	TVA	TTC
Maîtrise d'œuvre	83 676,61	8 367,66	92 044,27
Travaux	1 673 532,14	167 353,21	1 840 885,35
	-----	-----	-----
TOTAL	1 757 208,75	175 720,87	1 932 929,62

Recettes

Laval Agglomération Contrat de territoire – Volet Habitat	100 000
Laval Agglomération Réhabilitation logement	132 000
CD 53 – Plan May'Ainés 2	190 000
CARSAT	361 831
Autofinancement	1 149 098,62

TOTAL	1 932 929,62

Il vous est proposé :

- D'approuver cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : une des mesures initiées par le Conseil départemental vise à la réhabilitation des résidences autonomie du département. Notre demande de subvention concerne les économies d'énergie, en terme de services nous avons déjà beaucoup de choses mises en place avec les veilleuses de nuit, les animations, les repas, le service lingerie... Nous allons aussi refaire la salle commune et le coin salon ainsi qu'une salle de soins qui sera mise en place.

Le Conseil départemental nous accompagne à hauteur de 5 000 € par place, soit pour la résidence 38 places x 5 000€ = 190 000 €.

Madame MILLE : la Région n'accompagne pas ce type d'opération ?

Monsieur POISSON : je ne crois pas, ce n'est pas dans leur champ de compétences.

Madame MILLE : et les fonds européens ?

Monsieur POISSON : nous l'avons déjà dans le cadre de la CARSAT. C'est pour cela que nous avons la contrainte de la date des travaux puisqu'ils doivent être finis avant le 30 juin 2026 (l'isolation, les menuiseries extérieures et les toitures). Le dossier devait être déposé avant le 31 mai 2024 et nous avons eu la réponse en juin 2025. C'était la dernière année où il y avait les fonds européens. Le montant des travaux est important mais nous sommes bien accompagnés avec les différentes subventions obtenues.

Demande de subvention Laval Agglomération
Réhabilitation des logements à vocation sociale Résidence Les Rosiers

Monsieur le Maire expose que :

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de Laval Agglomération soutient à travers une fiche action la réalisation d'opérations de réhabilitation de logements communaux à vocation sociale.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette action, Laval Agglomération met en place une aide spécifique.

Les modalités d'intervention et les objectifs sont susceptibles d'être adaptés selon l'évolution de la réglementation, de la situation locale du marché de l'habitat ou la redéfinition des priorités d'intervention de Laval Agglomération.

La commune, propriétaire des bâtiments de la résidence autonomie Les Rosiers engage des travaux de rénovation énergétique afin de réduire les consommations et d'améliorer le confort des usagers.

Les travaux de rénovation concernant à la fois l'enveloppe, les équipements techniques, dans un objectif de performances (énergétiques, carbone...) mais aussi l'amélioration des conditions d'exploitation et l'augmentation du niveau de confort des usagers.

<u>Dépenses</u>	HT	TVA	TTC
Maîtrise d'œuvre	83 676,61	8 367,66	92 044,27
Travaux	1 673 532,14	167 353,21	1 840 885,35
	-----	-----	-----
TOTAL	1 757 208,75	175 720,87	1 932 929,62

<u>Recettes</u>	
Laval Agglomération Contrat de territoire – Volet Habitat	100 000
Laval Agglomération Réhabilitation logement	132 000
CD 53 – Plan May'Ainés 2	190 000
CARSAT	361 831
Autofinancement	1 149 098,62

TOTAL	1 932 929,62

La commune s'engage à respecter les plafonds de ressources des locataires et les plafonds de loyers applicables pendant une durée de 9 ans.

Il vous est proposé :

- D'approuver cette demande de subvention à Laval Agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : on savait que l'on pouvait prétendre à une subvention de Laval Agglo dans le cadre du volet habitat, mais nous pouvons également en avoir une pour la réhabilitation des logements car les logements de la résidence comptent comme locatifs communaux. Il n'y a pas

énormément de logements communaux sur l'ancien Laval Agglomération, c'est plus dans le Pays de Loiron. L'aide est de 4 000 € par logement, soit pour Bonchamp 132 000 € pour ses 33 logements.

Monsieur PERRIER : quel est le plafond des loyers dans le cadre de ces logements ?

Madame CORMIER : nous ne pouvons les augmenter que sur la base de l'indice de l'IRL annuel.

Monsieur POISSON : lors du départ d'un résident et à la relocation, nous pourrions appliquer les nouveaux tarifs de location mis en place en septembre 2024. Pour le moment, nous avons 6 logements au nouveau tarif de location, bientôt 7, ce qui représente 1/5^{ème} des logements. Ces nouveaux tarifs permettent à la résidence de ne plus être en flux tendu et de faire sans trop de difficulté les travaux de rénovation des logements lors de changement de résident.

Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Bonchamp au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la commune de Bonchamp à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :
 - ☒ ÉLECTRICITÉ
 - ☒ GAZ NATUREL
- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la commune de Bonchamp des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de Bonchamp la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : diverses collectivités ont sollicité Territoire d'énergie Mayenne pour mettre en place un groupement d'achat gaz au même titre que l'électricité. Moins de communes sont concernées car le gaz de ville n'est pas utilisé par autant de communes que l'électricité. Le futur marché débiterait le 1^{er} janvier 2028 pour qu'il coïncide avec la fin de celui de l'électricité, mais il faut s'inscrire dès maintenant dans le projet. Cette inscription ne nous oblige pas à poursuivre la démarche d'achat si les conditions n'étaient pas réunies en terme de tarif et autre. Pour rappel, nous avons eu quelques déboires avec notre ancien fournisseur UGAP cet été et il a fallu lancer un marché par nos propres moyens en urgence pour trouver un nouveau fournisseur.

Aménagement centre-ville et résidence ATRIUM

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports expose le rapport suivant :

Le programme immobilier PROCIVIS OUEST composé de 2 immeubles représentant 27 logements a été construit sur les parcelles communales correspondant à une emprise au sol de 1 159 m² cadastrées AE 130p, AE 141p, AE 304p, AE 307p.

La vente de ces parcelles a été actée dans le cadre de la délibération du 2022/06/05.

Sur ces emprises foncières, d'anciens bâtiments ont été démolis par PROCIVIS OUEST en procédant au préalable à des opérations de désamiantage à la charge de cette entité.

La commune possédait dans un périmètre contigu, une dépendance, une longère et un garage sur les parcelles cadastrées 304 à 306.

La commune avait acté la démolition de ces bâtiments au regard de leur vétusté et de leur menace pour la sécurité.

La commune a profité du phasage de désamiantage engagé par PROCIVIS OUEST pour mutualiser le désamiantage de ses 3 bâtiments.

PROCIVIS OUEST a porté également ces travaux de désamiantage tout en facturant leur coût à la commune pour un montant de 5 510,10 € HT.

Un parvis, propriété de la commune, se situe au dessus de la zone de stationnement en sous-sol du programme immobilier PROCIVIS OUEST.

Les travaux liés à l'aménagement final du parvis sont à la charge de la commune et notamment les parois extérieures côté est.

Afin de s'affranchir de la construction d'un mur complémentaire sur tout le linéaire longitudinal à la charge de la commune, il a été acté avec PROCIVIS OUEST le déplacement de la paroi extérieure de leur parc de stationnement coté est sous le parvis.

Les travaux ont occasionné un agrandissement de la surface disponible en sous-sol et également sur le parvis.

Dans ce cadre, les terrassements complémentaires engagés à hauteur de 9 062,80 € HT et les travaux de génie civil en corrélation de 8 752,65 € ont été portés par la commune.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le règlement de la facture à la SCCV ATRIUM pour les montants ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : cette délibération est demandée par la trésorerie pour pouvoir régler les factures. Pour rappel, ce sont des travaux concernant le périmètre d'aménagement du parvis qui est notre propriété. Afin de s'affranchir d'un mur complémentaire sur la façade Est du parvis, nous avons vu avec Procivis afin que leur paroi Est du parc de stationnement couvert soit reculé d'un mètre sur tout le linéaire. Nous avons également profité, lors de la démolition de l'ancien restaurant Ophélia par Procivis, de faire désamianter les bâtiments qui nous appartenaient.

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Place de l'Eglise, rue du Maine

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
7 000 €	1 750 €	420 €	5 670 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	5 670 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : nous avons déjà pris une délibération pour des travaux d'éclairage public, mais il s'avère qu'il y a un linéaire qui n'avait pas été chiffré concernant l'alimentation des bornes intermédiaires et cette délibération vient en complément pour l'ensemble de l'éclairage public centre-ville Est et Ouest

Rapport d'activités 2024 de Laval Agglomération

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de Laval Agglomération doit être présenté au conseil municipal.

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de Laval Agglomération.

Le rapport d'activités présente les actions menées dans chacun des domaines de compétences exercées au cours de l'année 2024, à savoir :

- Economie,
- Immobilier,
- Emploi,
- Enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Aménagement et urbanisme,
- Habitat,
- Cohésion sociale,
- Santé et handicap,
- Transport et mobilité,
- Eau et assainissement,
- Gestion des déchets,
- Environnement,
- Alimentation et agriculture,
- Culture,
- Sport,
- Tourisme,
- Ressources humaines,
- Communication, attractivité, participation,
- Budget-Finances

Le Conseil municipal prend acte.

A la demande de Monsieur PERRIER, présentation du dispositif « territoire zéro chômeur » par Monsieur POISSON.

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le Conseil municipal prend acte.

Monsieur POISSON : ce dernier rapport de la mandature est élaboré dans un contexte d'incertitude économique avec l'instabilité gouvernementale que nous vivons. Ce ROB va vous présenter les grandes orientations du budget 2026 et les prévisions pour les années suivantes. Pour le fonctionnement, nous aurons un suivi des recettes des services, suivi des impôts et taxes, le suivi des consommations énergétiques et la poursuite des efforts des entretiens et des maintenances et les charges du personnel avec une attention particulière sur ce poste. Pour les investissements, nous allons voir les grandes lignes qui ont proposées, lancées avec toujours la nécessité du temps de préparation et le suivi des chantiers. Nous évoquerons également la dette de la commune.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 par Monsieur TRIQUET.

Monsieur PERRIER : je m'étonne qu'il n'y ait que 21 agents concernés par la mutuelle.

Monsieur TRIQUET : la délibération passée en début de conseil municipal était pour l'assurance statutaire, ce n'est pas la même chose.

Monsieur POISSON : nous sommes en attente du contrat groupe mutuelle proposé par le centre de gestion en juillet 2027. Depuis janvier 2026, nous avons l'obligation de participer à hauteur de 15 € par agent mais il y a deux conditions pour y prétendre : avoir une mutuelle à son nom et labellisée, d'où ce faible nombre d'agents, mais ça ne veut pas dire que les autres agents ne sont pas couverts par une mutuelle.

Madame MILLE : ce rapport d'orientation budgétaire 2026 n'est pas la même copie que celui de l'an passé qui était beaucoup plus alarmiste. A l'approche de la fin de ce mandat, il nous semble vraiment important de prendre un temps de recul pour l'analyse de la situation financière de la commune et sur la trajectoire qui se dessine. Les résultats présentés cette année peuvent à certains égards surprendre même si la minorité avait déjà attiré l'attention les années précédentes sur une situation financière qui nous paraissait plus solide que le laissait entendre certaines projections. En janvier

2025, la prospective annonçait pour 2025 un autofinancement net de 546 000 €, or l'exercice 2025 se clôture finalement avec un autofinancement de 1 187 000 €, ce qui est une très bonne chose. Idem pour les années 2026 et 2027 dans le document de prospective financière de l'an dernier, vous aviez prévu 333 000 € pour 2026 et en janvier 2026, vous nous faites part d'une prévision d'autofinancement à hauteur de 1 021 000 €, ce qui est nettement plus favorable. Pour l'année 2027, même constat : l'an passé vous aviez prévu un autofinancement de 70 000 € et cette année 702 000 €, donc des chiffres nettement plus optimistes. Dans ce contexte, il est utile de rappeler les engagements pluriannuels pris en fin de mandat qui structureront les prochaines années : l'extension du pôle santé pour 650 000 € avec un financement composé de subventions et par le reste par un emprunt dont le remboursement s'opérera par les loyers des professionnels de santé, la chaudière bois de l'école maternelle avec un montant estimé à 180 000 € cette année, l'an passé il était indiqué 100 000 € peut-être que le chiffrage n'avait pas été tout à fait bien évalué, la climatisation des Angenoises pour 200 000 €, l'éclairage du terrain de football pour 120 000 €, le terrain sablé pour 100 000 € et la rénovation de l'éclairage public pour 135 000 €. Ces projets témoignent d'une volonté d'investir pour le territoire et ses équipements. L'an passé nous avions évoqué éventuellement le projet de couverture avec des panneaux solaires du parking de la rue des Sports, qu'en est-il ? Un autre point également, une masse salariale représentant 59% des dépenses de fonctionnement n'est pas atypique pour une commune de 6500 habitants mais elle se situe clairement dans la fourchette haute, elle appelle donc à une surveillance particulière notamment sur son évolution et les marges de manœuvre financières de la commune. Pour autant, en fin de mandat, il nous semble essentiel que ces décisions s'inscrivent dans une vision financière claire et partagée afin de préserver les marges de manœuvre de la commune et de laisser à la future équipe municipale une situation lisible et équilibrée.

Monsieur POISSON : sur certains points je vous rejoins. Sur la masse salariale, nous sommes très attentifs : nous avons mutualisé le poste de RPE et rationalisé certains postes comme le poste pour la CTG que l'on a regroupé avec le secrétariat du service des sports, certains départs en retraite n'ont pas été remplacés dus à la baisse des effectifs dans les écoles.

Monsieur PELLOQUIN : concernant la couverture du parking par panneaux solaires, l'investissement n'était pas porté par la collectivité mais par la SEM, le syndicat de Territoire d'énergie. Aujourd'hui, les coûts de rachat de l'énergie sont beaucoup moindres qu'il y a encore un an, donc la faisabilité de ces ombrières n'est pas enterrée mais fait l'objet d'autres analyses et on se portera candidat si le syndicat maintient sa position. Le deuxième point pour lequel je vais répondre c'est par rapport à la chaufferie bois. Effectivement l'enveloppe qui avait été mise au budget a été élaborée avec le conseiller en énergie partagée de Laval Agglo, or, la maîtrise d'œuvre à qui nous avons confié le dossier pour mener à bien ces travaux, a elle fait une estimation autre sur ce programme, ce qui nous a amené à cette nouvelle enveloppe, tout en sachant que la consultation est actuellement en cours puisque la CAO se réunira dans quelques jours pour ouvrir les plis des réponses des entreprises, peut-être que nous aurons une bonne surprise. Au-delà de cela, le montage que nous avons établi pour un accompagnement financier en terme de subvention doit aujourd'hui nous conduire à une enveloppe qui avoisinerait les 70 000 € de subventions sur ce programme.

Monsieur PERRIER : il n'y a pas d'échéance de fixer pour les panneaux solaires ?

Monsieur PELLOQUIN : non actuellement le phasage n'est pas arrêté.

Monsieur TRIQUET : concernant l'écart des chiffres, le point majeur concerne les charges de personnel. On s'attendait à la majoration du point d'indice qui n'est pas arrivée et nous avons eu une année plutôt calme en terme d'absences et de remplacements. Même en intégrant l'augmentation de la cotisation CNRACL, on arrive à un budget à peu près égal à celui de l'année dernière, donc assez loin des progressions qu'il a pu y avoir les années précédentes sur ce poste. C'est un peu conjoncturel et l'addition de tous les efforts réalisés.

Madame MILLE : l'an passé, c'était une prospective financière très pessimiste qui avait été présentée.

Monsieur TRIQUET : elle était plus pessimiste car on était dans l'exploitation des informations qu'on avait à ce moment là qui nous laissait penser que nos progressions de recettes ne seraient pas aussi fortes qu'elles ont été réellement puisqu'on a fait 103% de notre budget, 3% de plus sur un budget de 6 millions d'euros ça paraît et puis sur les frais de personnel c'est un chiffre non négligeable de 100-150 000 € de moins et on se donne toujours une petite marge de manœuvre. La combinaison des choses est plutôt dans le bon sens donc on ne va pas s'en plaindre.

Monsieur PERRIER : on ne se plaint pas que la situation soit meilleure que prévue. Mais c'est vrai que par rapport au débat qu'on a eu en 2025, nous on était moins pessimiste. Nous arrivons à une situation qui est plutôt bonne pour une commune de notre taille qui semble bien gérée, autant le dire et s'en féliciter., ça laisse des marges de manœuvre pour les futures années.

Monsieur POISSON : effectivement la maîtrise de l'ensemble fait que ça laisse des marges pour nos projets et pour la suite. On a vu des collectivités peut-être s'inquiéter rapidement des charges qui allaient arriver et qui ont pris tout de suite la décision d'augmenter leurs taux d'imposition. On a préféré être prudent de ce côté et regardé tout ce que l'on pouvait faire pour diminuer nos charges, pour optimiser nos recettes, et rechercher des subventions. Si les constructions redémarrent un peu, on aura de bonnes surprises de ce côté là également. Mais on doit rester vigilant car par exemple la baisse des effectifs peut avoir un impact rapide sur les charges, s'il y a moins de repas, moins de besoins, on se retrouve avec du personnel en surnombre. On reste vigilant mais ça peut se fragiliser vite parfois.

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2026

PRÉAMBULE

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

I – LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

L'instabilité politique ces derniers mois est une source d'incertitude économique en France. Le manque de visibilité a favorisé une épargne de précaution plus importante des ménages et surtout pesé sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

La politique budgétaire en 2026 pourrait également renforcer les comportements plus attentistes des entreprises et des ménages.

A cela s'ajoutent des incertitudes subsistantes sur l'application des accords commerciaux internationaux, en particulier pour certains droits de douane sectoriels (pharmacie, semi-conducteurs, agroalimentaire) ou encore la concurrence renouvelée des grands pays émergents (industrie, matière agricole, certaines activités de service).

L'élaboration du budget 2026 s'effectue donc dans un environnement incertain.

D'après la dernière enquête de la Banque de France, la croissance du PIB s'établirait à 0,7% sur l'ensemble de l'année 2025. La croissance augmenterait modérément pour atteindre 0,9% en 2026, justifiée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé.

L'inflation s'établirait à 1% en moyenne annuelle en 2025 en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services. L'inflation augmenterait en 2026 pour s'élever à 1,3%. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. Les prix de l'alimentation accéléreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels.

Afin de réduire le déficit public de 5,4% du PIB en 2025 à 4,7% en 2026, le gouvernement envisage un effort budgétaire de 30 milliards d'euros, assis pour presque moitié sur des recettes supplémentaires par l'impôt et par la réduction des dépenses publiques.

L'OFCE, l'observatoire français des conjonctures économiques, anticipe un déficit de 5% du PIB fin 2026 représentant une estimation davantage pessimiste que celle du gouvernement.

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense totale représentant environ 20% de la dépense publique.

L'endettement public du pays s'est massivement accru depuis la crise sanitaire pour atteindre 115% du PIB. Cette situation s'explique par un déficit public toujours élevé (5,4% du PIB) et une hausse des taux d'intérêt, qui alourdit la charge de la dette.

Cette trajectoire de la dette nationale a des répercussions sur les finances locales, notamment à travers la baisse potentielle des dotations de l'Etat, la pression sur les subventions et un encadrement plus strict des capacités d'emprunt.

II – LOI DE FINANCES 2026 : LA COPIE RETENUE PAR LE GOUVERNEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS

- Le 1^{er} ministre a annoncé aux parlementaires que « l'effort net » réclamé aux collectivités serait finalement divisé par deux : soit près de 2 milliards d'euros. Les collectivités territoriales devront « participer à l'effort collectif mais dans des proportions acceptables ».
- Un premier soulagement pour les collectivités, il n'y aura pas d'amputation de la DGF mais pas de revalorisation non plus.
- Pour ce qui est du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, le fameux Dilico, il faudra attendre de connaître les mesures finales retenues par le gouvernement. Les communes seraient écartées de ce dispositif contrairement aux EPCI. S'agissant des dotations d'investissements, il faudra également patienter.
- Sur le point de la transition écologique, Sébastien Lecornu confirme sa décision d'augmenter le montant du Fonds vert de 200 millions d'euros.

III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres de l'exercice 2025 sont provisoires et seront confirmés lors du vote du compte administratif.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances du budget 2026 ainsi que les prévisions des exercices 2027 et 2028.

A- Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est constitué pour l'essentiel de prestations facturées aux familles en restauration scolaire et centre de loisirs.

	2024	2025	2026	2027	2028
<u>7066</u> centre de loisirs	275 975	285 197	290 000	295 000	300 000
<u>70671</u> produits cantine	322 978	332 982	335 000	335 000	335 000

La fréquentation des services animation et restauration fera l'objet d'une analyse plus précise lors de la réalisation des bilans. Ils seront présentés dans les commissions respectives.

La stagnation des effectifs scolaires nous contraint à rester prudent quant à l'évolution de ces recettes.

Chapitre 73 : la taxe foncière a progressé de 2,1%. La revalorisation des bases a été limitée à 1,7% en 2025 alors qu'elle était de 3,9% en 2024.

Pour l'année 2026, elle sera de 0,8%.

On trouve également dans ce chapitre les reversements de Laval Agglomération : attribution de compensation et dotation de solidarité. Ces chiffres sont stables sur ces 2 comptes.

Cette rubrique comprend également les droits de mutation qui progressent sensiblement (15%).

L'instabilité de l'environnement nous oblige à rester prudent dans nos prévisions.

Chapitre 74 : les dotations de l'État ont progressé de 5% en 2025 mais nous pouvons noter une forte augmentation de la dotation de compensation (abattement de 50% de la valeur locative sur le foncier bâti industriel).

La loi de finances prévoit la suppression du remboursement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

Le Chapitre 75 (autres produits) regroupe l'ensemble des locations de la collectivité : le pôle santé, le bureau de poste, les Angenaises, les diverses salles ainsi que la mise à disposition de l'école de musique à Laval Agglomération.

Une évolution des recettes de location des Angenaises a été constatée sur l'exercice 2025. Une stabilisation de ce poste est envisagée en 2026.

B- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 (fluides et fournitures)

Le poste électricité a été l'objet de fortes variations à la hausse sur les derniers exercices. De plus, l'application par EDF de barèmes erronés en 2024 a faussé l'analyse des coûts de consommations de nos différents sites. Une régularisation a été opérée début mars 2025 et intégrée sur l'exercice 2024.

Informations à retenir sur l'évolution du marché électricité du groupement d'achat :

- Evolution des prix de la part fourniture entre 2025-2026 : +3%
Cette hausse est principalement due :
 - o A l'arrêt du dispositif ARENH au 31/12/2025
 - o A l'augmentation des obligations des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Evolution des prix de la part fourniture entre 2026-2027 : -11%
Cette baisse importante est due au fait que les marchés 2025 ont permis de capter des prix baissiers pour la livraison 2027.
Ces éléments sont provisoires et ne présument pas d'évolutions réglementaires.

Les efforts engagés en matière de sobriété énergétique se poursuivent avec le chantier de rénovation de la résidence Les Rosiers.

Les autres postes de ce chapitre restent stables (fournitures) ou en léger retrait (gaz).

Les consommations de fluides feront l'objet d'une analyse détaillée par la conseillère en énergie partagée de Laval Agglomération.

Chapitre 61 et 62 (entretien, maintenance, prestation)

Les dépenses d'entretien sont à analyser conjointement avec les investissements correspondants, particulièrement pour les voiries.

Les principales opérations ont été imputées en investissement : quartier des fleurs et chemin du Préfet.

L'entretien des terrains progresse régulièrement avec l'intégration dans le domaine public des espaces communs des lotissements privés (lotissements de la Chambrouillère).

Par ailleurs, après de fortes augmentations de nos contrats d'assurances en 2025, les montants se stabilisent en 2026.

Chapitre 64 (charges de personnel)

Les dépenses du personnel sont restées stables pour les raisons suivantes :

- Peu d'absences de longue durée
- Faible augmentation du SMIC
- Réorganisation des tâches après chaque départ (mutation ou retraite).

Nous prévoyons en 2026, une augmentation des cotisations CNRACL de 3%, une légère augmentation également des cotisations IRCANTEC (+1,66%).

La participation de la prévoyance santé ne concernera que 21 agents pour un impact financier de 3 780 €.

Une rationalisation des tâches est également envisagée en prévision de départs en retraite sur l'année 2026.

C- Investissement

Le résultat de l'année 2025 n'est pas encore validé officiellement mais dans l'annexe « prospective financière », l'épargne brute s'élève à 1 171 000 €.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des programmes suivants :

- rénovation du quartier des fleurs
- aménagement du centre-ville
- extension du cimetière
- démarrage de la rénovation de la résidence Les Rosiers

L'essentiel des restes à réaliser est constitué par l'achèvement de ces programmes.

Il est à noter que la rénovation de la résidence Les Rosiers est traitée sous la forme des AP/CP et ne figure donc pas dans les restes à réaliser.

I V – ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

Les derniers engagements de fin de mandat sont les suivants :

- Extension du pôle santé	650 000 €
- Chaudière à bois école maternelle	180 000 €
- Climatisation Angenoises	200 000 €
- Eclairage terrain de football	120 000 €
- Terrain sablé	100 000 €
- Rénovation éclairage public	135 000 €

V – DETTE

La dette s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 2 981 168 € soit une dette par habitant de 458 euros.

A titre de comparaison, le ratio pour notre strate démographique est de (référence 2024) : 755 euros/habitant (commune de 5 000 à 10 000 habitants)

Pour une meilleure analyse, ce ratio est à rapprocher de la capacité de la commune à se désendetter.

Au 1^{er} janvier 2026, notre capacité de désendettement s'élève à 2,5 années selon le ratio calculé sur les données 2025, 3,1 sur la base du résultat prévisionnel 2026.

Le seuil d'alerte se situe au-delà de 8 années.

CONCLUSION

La préparation budgétaire pour 2026 s'inscrit une fois de plus dans un cadre marqué par de fortes incertitudes politiques et une absence de lisibilité à moyen terme de l'accompagnement de l'Etat dans les politiques publiques.

Etat de l'endettement par exercice

CNE BONCHAMP LES LAVAL

Date 12/01/2026

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2026	345 172,04	282 684,26	62 487,78	0,00	2 698 484,06
2027	352 832,69	295 167,45	57 665,24	0,00	2 403 316,61
2028	353 754,20	295 810,55	57 943,65	0,00	2 107 506,06
2029	256 273,39	215 291,75	40 981,64	0,00	1 892 214,31
2030	246 372,78	210 451,85	35 920,93	0,00	1 681 762,46
2031	242 796,13	211 884,49	30 911,64	0,00	1 469 877,97
2032	224 319,82	198 340,04	25 979,78	0,00	1 271 537,93
2033	207 021,97	184 818,85	22 203,12	0,00	1 086 719,08
2034	205 020,88	186 321,29	18 699,59	0,00	900 397,79
2035	189 971,25	174 722,77	15 248,48	0,00	725 675,02
2036	183 977,43	171 898,66	12 078,77	0,00	553 776,36
2037	174 050,97	165 141,18	8 909,79	0,00	388 635,18
2038	147 877,82	141 741,40	6 136,42	0,00	246 893,78
2039	100 138,24	96 266,60	3 871,64	0,00	150 627,18
2040	99 218,24	97 160,90	2 057,34	0,00	53 466,28
2041	53 867,62	53 466,28	401,34	0,00	0,00

PROSPECTIVE FINANCIERE

Recettes Fonctio.	2024	2025	2026	2027	2028
70 Ventes	743 000	794 000	780 000	790 000	800 000
73 Recettes directes	4 453 000	4 527 000	4 600 000	4 650 000	4 700 000
74 Dotat. Subven.	1 362 000	1 514 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
75 Autres produits	370 000	229 000	230 000	240 000	240 000
76 Prod. financ					
77 Prod. exceptio.	0	67 000	0	0	0
013 Attén. Ch. Tr. R.	54 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total Recettes Fon	6 982 000	7 181 000	7 140 000	7 210 000	7 270 000
Dépenses Fonctio.					
60 Achats et var. St	814 000	794 000	820 000	850 000	880 000
61 Serv. extérieurs	705 000	736 000	760 000	790 000	820 000
62 Autres Serv. Ext	221 000	200 000	210 000	220 000	230 000
63 Impôts et Taxes	38 000	34 000	40 000	42 000	44 000
64 Charges de Per	3 610 000	3 657 000	3 800 000	3 950 000	4 100 000
65 Autres Charges	593 000	463 000	440 000	450 000	460 000
67 Charges Excep.	0	31 000	0	0	0
68 Dotat. amortis	292 000	253 000	250 000	250 000	250 000
014 Divers	11 000	35 000	53 000	53 000	53 000
Total Dép réelles	5 992 000	5 950 000	6 123 000	6 355 000	6 587 000
Total Dépenses Fon	6 284 000	6 203 000	6 373 000	6 605 000	6 837 000
Excédent gestion	698 000	978 000	767 000	605 000	433 000
66 Charges Financ	67 000	60 000	63 000	58 000	58 000
Excédent net	631 000	918 000	704 000	547 000	375 000
Capital de la dette	246 000	249 000	283 000	295 000	296 000
Excédent disponible	385 000	669 000	421 000	252 000	79 000
Taxe aménagement	72 000	32 000	50 000	50 000	50 000
FCTVA	178 000	233 000	300 000	150 000	200 000
Amortissements	292 000	253 000	250 000	250 000	250 000
Autofinancem. net	927 000	1 187 000	1 021 000	702 000	579 000
Epargne brute	923 000	1 171 000	954 000	797 000	625 000
Capital restant dû	2 876 000	2 630 000	2 981 000	2 698 000	2 403 000

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Éwénaël POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04, 06/05, 05/06, 28/08, 16/10, 13/11 et 11/12/2025, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 05/12, 16/01, 27/02, 03/04, 15/05, 12/06, 03/07, 04/09, 09/10, 06/11 et 04/12/2025, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 08/01, 05/02, 12/03, 01/04, 14/05, 04/06, 09/07, 27/08, 15/10, 05/11 et 10/12/2025, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 08/01/2026.

Préambule : modification de la date de la prochaine commission : le 3 février.

Déchets et économie circulaire

1. Délibération pour subventionner le projet d'agrandissement d'Emmaüs,
2. Délibération des tarifs 2026 des déchèteries,
3. Délibération pour conventionner avec l'ARCA pour le soutien au recyclage de l'aluminium.

Biodiversité et environnement

4. Information - COPIL Schéma d'accueil du bois de l'Huisserie
5. Information - semis forestier sauvage
6. Information - projets espaces verts LAVAL AGGLO

Projet alimentaire territorial

7. Projet de délibération - Fonds d'aides MIAM 2026

Climat & Énergies

8. Bilan mandat direction Climat & Énergies Agriculture (Sylvain BERTRAND)
9. PGO: Avis CDPENAF du 9 octobre

Eau

10. Délibération de la convention de gestion du barrage de la forge à Port-Brillet
11. AHUILLÉ ET LOIRON-RUILLE – Acquisition auprès de la SAFER de terrains agricoles situés dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séance du 06/01/2026.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

-Grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2026 : Les tarifs seront réévalués de + 1,5 % à compter de la prochaine rentrée scolaire 26/27.

-Convention financière avec le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre de l'appui spécifique aux bénéficiaires du RSA Financement du département en contrepartie du temps de travail de l'équipe pour 12 dossiers pris en charge et 6 accompagnements

-Adhésion à l'Association CICC (Centre d'Initiatives Culturelles Contemporaines) Bibliothécaires de France 2026, coût annuel 2026 : 50 €,

-Adhésion Mobilis 2026 : Mobilis accompagne la professionnalisation et la structuration de la filière du livre et de la lecture à l'échelle régionale, coût annuel : 300 € TTC

-Charte Verte des Bibliothèques : La Charte Verte se veut adaptable à la diversité des établissements de lecture publique pour s'engager dans la transition écologique.

Passage en Conseil Communautaire avant présentation de ce document de référence dans chaque commune.

INFORMATIONS

-Théâtre des 3 Chênes, Projet Transition Écologique et Sociétale : Intérêt pour la démarche, et avis favorable pour une mise en œuvre rapide, selon le calendrier prévisionnel proposé.

-Information sur les actions d'EAC dans les écoles de l'agglomération

-Réseau la Bib : rapport d'activité

VI - SPORTS

Élus siégeant : Jérémy LEROUX, Patricia CHOPIN

Séances des 06/05, 10/06 et 21/10/2025, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élu(e) siégeant : Jociane CORMIER

Séances des 20/02, 11/03, 07/04, 05/05, 10/06, 25/08, 13/10 et 03/11/2025, **pas de compte-rendu ou pas de séances**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Pas de compte-rendu ou pas de séance.

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des RÉGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 14/01/2026,

- Protection de la ressource en eau
Accords de territoires Mayenne Aval et Oudon
Achats de terrains sur les AAC des forages de bon-enfant (Ahuillé) et Thyonnières (Loiron/Ruillé)
- Usagers
Convention fonds de Solidarité pour le logement avec le CD53
- Assainissement
Convention de gestion d'exploitation assainissement avec les communes du Bourgneuf, de La Brûlate et de La Gravelle,
Avenant à la convention de rejet de Lactalis - LNUF
- Général
Convention cadre sur les modalités d'organisation de l'exploitation du barrage de l'étang de la Forge.
- Points divers
Plainte pollution des Lagunes de St Jean sur Mayenne,

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales** : prochaine réunion le 9 février à 18H30 pour les bilans. Réunion CMJ le mardi 10 février. Portes ouvertes des écoles le 7 mars.
- **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports** : Sports : fin période triennale des projets sportifs, assemblée générale de l'ESB avec une augmentations de 140 licenciés.

Monsieur LEROUX : on peut se féliciter sur cette augmentation de licenciés, mais attention à toujours avoir une qualité de réception dans les associations.

Monsieur BOURÉ : les 140 licenciés sont de Bonchamp ?

Monsieur LEROUX : 50/50 sur l'effectif global de licenciés.

Madame MILLE : la qualité de l'accueil veut dire la capacité d'accueillir de nouveaux licenciés ?

Monsieur LEROUX : oui ma réflexion est en ce sens, car par exemple la section hand-ball vise 200 licenciés l'année prochaine contre 140 cette année et pour rappel, elle n'utilise qu'une salle, aujourd'hui nous sommes déjà sur des créneaux de salle bookés.

Urbanisme : point sur les travaux en cours : résidence les Rosiers : quelques aléas à déplorer, Maison de santé : suite au sondage réalisé pour l'élaboration du dossier de consultation pour les entreprises, l'enveloppe en terrassement et maçonnerie sera plus conséquente que prévue, l'architecte étudie des solutions techniques pour minimiser les coûts.

Monsieur PERRIER : pouvons-nous voir le permis d'aménager définitif du lotissement du Plessis sauvage, par rapport aux immeubles locatifs ?

Monsieur PELLOQUIN : le permis modificatif est déjà accordé. C'est plus sur l'aménagement du foncier pour lequel on n'est pas en phase avec leur projection.

Monsieur POISSON : nous rencontrons une personne de Bâti-Armor la semaine prochaine par rapport à ces logements collectifs sur la partie où ils étaient prévus mais on ne peut pas densifier que par du logement locatif social, il peut y avoir aussi de l'investissement privé.

Madame MILLE : la zone de stockage Eurovia au niveau du lotissement de la Chambrouillère est dangereuse avec la piste cyclable.

Monsieur PELLOQUIN : le terrain est fléché au PLUi pour des constructions pour des gens du voyage. Vu qu'il n'était pas occupé, Eurovia nous a demandé s'ils pouvaient y stocker des matériaux, des gravats et elle devrait disparaître dans un avenir assez proche.

- **Commissions Culture-vie associative-communication** : Culture : programmation culturelle de février, représentation de l'association les Bouches décousues les 27 et 28 février et 1^{er} mars. Médiathèque : exposition « comment fait-on un livre » du 3 février au 28 mars, les temps du conte le 7 février. Prochaine réunion le mardi 17 février à 18H30.
- **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération** : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Prochain conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance le 17 février à 16h30, prochaine réunion du groupe journée citoyenne le 26 février à 20H30. Prochaine réunion Finances le 19 février à 20H00 pour le budget.

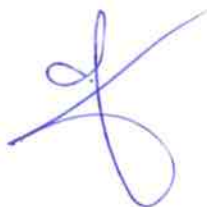
Monsieur PERRIER : pourrions-nous avoir les chiffres de la délinquance sur la commune ?

Monsieur COIGNARD : nous venons de recevoir le rapport qui sera présenté lors de la réunion.

- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 5 mars 2026 à 20H30.

- La séance est levée à 22H30.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL



Le Maire :
Gwénaél POISSON

